



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 147-2025
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.342

Déposée le : 10.06.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Esseiva (Bern, PLR) (porte-parole)
Reinhard (Thun, PLR)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
Classification : Non classifié

Abus au sein de l'Église catholique

C'est avec une grande préoccupation que nous apprenons les dysfonctionnements du diocèse de Bâle, auquel appartient l'Église catholique de Berne. Un rapport d'expertise dévoile que l'évêque de Bâle, Mgr Felix Gmür, a commis de graves erreurs lors de la gestion d'un cas d'abus. Dans la motion 216-2023, le Grand Conseil s'est clairement prononcé pour que le canton veille à ce que les procédures de vérification des allégations d'abus soient indépendantes des paroisses. Le Grand Conseil a adopté ce point à l'unanimité et s'est opposé à son classement. Or, un cas défraie actuellement la chronique : le diocèse de Bâle, dont le canton de Berne fait partie, refuse l'accès aux dossiers de 92 nouvelles allégations d'abus, tandis que l'évêque a transmis des données sensibles sur les victimes aux prêtres incriminés.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif a-t-il connaissance de ce rapport d'expertise ?
2. Le Conseil-exécutif est-il intervenu auprès du diocèse de Bâle ?
3. Comment le canton de Berne peut-il garantir que la lumière sera faite sur les abus et que les victimes recevront la protection requise ?
4. Comment le Conseil-exécutif garantit-il que les droits des personnes concernées ne seront pas à nouveau lésés par des transferts de données incontrôlés ou subordonnés aux intérêts propres de l'Église ?
5. Comment le Conseil-exécutif juge-t-il le fait qu'une institution qui s'engage régulièrement pour la transparence, la responsabilité et l'éthique dans le monde économique (par

exemple dans le cadre de l'initiative pour les multinationales responsables) manque elle-même de transparence et se mure dans le silence lorsqu'il est question d'abus ?

6. De quels moyens juridiques le canton de Berne dispose-t-il pour exiger de l'Église catholique (Évêché de Bâle) la transmission des documents et une enquête indépendante sur les cas d'abus, en particulier sachant que des recettes fiscales cantonales viennent remplir directement ou indirectement les caisses de l'Église ?

Destinataire

– Grand Conseil